

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 02 – 09 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET ORANGE RELATIVE A  
L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES RUE DE LA  
BARBOTIÈRE – TRANCHE 3**

L'an deux mil dix-huit, le seize février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 février

**PRESENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Annie DUROUX, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX  
David DELIGEY donne procuration à Xavier PARIS  
Ludovic DUCOURAU donne procuration à Mireille MAZURIER  
Nicole NUGEYRE donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON  
Tony LOURENÇO donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX  
Justine BONNEAUD donne procuration à Monique POISSON

**ABSENT EXCUSÉ**

Jacques CHAUVET

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la troisième tranche de la rue de la Barbotière, la ville va procéder à l'effacement du réseau aérien de communications électroniques.

Aussi, nous avons demandé à Orange d'étudier le projet d'enfouissement de son réseau de communications électroniques sur cette portion.

Les travaux de câblages seront réalisés par Orange, la part due par la commune s'élève à 1 656,76 € HT.

La convention et le devis joints à la présente délibération définissent les modalités techniques et financières de l'opération.

Je vous demande donc:

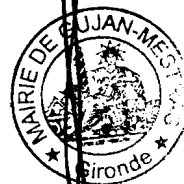
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention,

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
**Maire de Gujan-Mestras**



Publication le 20 février 2018  
GUJAN-MESTRAS le 20 février 2018